

Communiqué de presse, 17 septembre 2020

LES COMMUNES VAUDOISES SOUTIENNENT L'ACCORD SUR LA PARTICIPATION À LA COHÉSION SOCIALE

Lors de l'Assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV), les communes ont ratifié l'accord sur la Participation à la cohésion sociale (PCS) entre l'UCV et le Conseil d'État. Sans résoudre toutes les difficultés financières des communes, ce compromis constitue un premier pas nécessaire pour aborder la réforme du système péréquatif.

Présent·es en nombre lors de l'assemblée générale du 17 septembre 2020, les délégué·es de l'UCV ont exprimé leur soutien à l'accord, tout en relevant ses limites. Confrontées à des difficultés financières, les communes ont insisté sur le fait que cet accord ne permettra de résoudre qu'une partie des problématiques communales et qu'il sera important de faire le point régulièrement avec le Conseil d'Etat.

Un accord satisfaisant pour la majorité des communes

Déjà soutenu par les organes de l'UCV (Comité, Conseil, Groupe des Villes, Groupe des Bourgs et Villages), l'accord sur la PCS est désormais également approuvé par les communes. 273 délégué·es de l'association – représentant 213 communes – étaient présents jeudi soir à Savigny pour assister à l'assemblée générale de l'UCV qui, en plus de la partie statutaire, comprenait une présentation et un vote sur ce sujet technique. Les délégué·es de l'association ont voté en faveur de l'accord à 75%, une large majorité.

Pour rappel, le compromis trouvé entre l'UCV et le Conseil d'État sur la PCS règle la question de la répartition financière verticale (canton-communes) des montants de l'ex-facture sociale. En cela, il propose un rééquilibrage de CHF 565 mios jusqu'en 2028 au plus tard, puis CHF 150 mios annuels et pérennes à l'avantage des communes. Ainsi, la participation des communes à la cohésion sociale passera de 47% à 37%, puis poursuivra sa diminution, car elles continueront de supporter le tiers de l'augmentation.

Cet accord constitue également une feuille de route pour entreprendre la réforme de la péréquation intercommunale dans son ensemble, ce qui montre la volonté des parties de poursuivre les discussions.

Selon la présidente, Claudine Wyssa, en soutenant cet accord, les communes confirment qu'elles privilégient la voie institutionnelle et démontrent que la solidarité intercommunale est toujours une nécessité, plus, un objectif partagé.

L'UCV est convaincue que ce compromis permettra de conserver le dialogue constructif initié entre l'Etat et les communes.

Un message au Conseil d'Etat

Par leurs interventions, les communes ont clairement passé un message au Conseil d'Etat sur certains aspects de l'accord, en particulier la durée de mise en œuvre pour le rééquilibrage de CHF 150 mios. Si en 2004 le transfert du canton aux communes d'une partie plus importante de l'ex-facture sociale s'est faite en 3 ans, le Conseil d'Etat aurait pu accepter d'en faire de même aujourd'hui.

Dans tous les cas, les communes et l'UCV seront particulièrement attentifs pour que le rééquilibrage puisse atteindre le montant cible de CHF 150 millions en 2026 déjà.

Partie statutaire : une première pour le nouveau Comité de l'UCV et deux validations

Cette assemblée générale était la première pour trois nouveaux membres du Comité, élus par vote électronique en avril dernier pour représenter les districts de la Broye-Vully, de Lavaux-Oron et de Nyon. Il s'agit respectivement de :

- M. Guy Delpedro, Syndic de Valbroye, qui a remplacé Mme Christelle Luisier, désormais Conseillère d'Etat.
- Mme Chantal Weidmann-Yenny, Syndique de Savigny, qui a remplacé le 1er juillet M. Gustave Muheim, Syndic de Belmont-sur-Lausanne.
- M. Frédéric Mani, Syndic de Dully, qui a remplacé dès le 1er juillet M. François Roch, Syndic de Perroy.

La Présidente de l'UCV en a profité pour les remercier de leur engagement présent et passé.

Concernant les autres points, la candidature de Chavornay pour accueillir la Journée des communes vaudoises en 2022 a été approuvée. A noter que cette fête aura lieu à Payerne le 12 juin 2021. Enfin, M. Eric Küng, nouveau Syndic de Payerne, a été désigné à l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire.

Contacts et informations

Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV – 079 425 17 78 – claudine@wyssa.ch

M. Gianni Saitta, Directeur de l'UCV – 078 640 16 12 – gianni.saitta@ucv.ch

www.ucv.ch/accord